

**COMMUNE DE CELLETES - CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2020**  
**COMPTE-RENDU**

**DESIGNATION DE DELEGUES AUX SYNDICATS ET ORGANISMES DIVERS :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de procéder aux désignations de délégués aux syndicats et organismes divers, comme suit :

- **Syndicat Val du Beuvron**

4 titulaires : Christian TERNOIR – Françoise LE LAY – Hélène SAUVÉ – Dominique BOURGET

3 suppléants : Joël RUTARD – Philippe PAPON – Jérôme LEPAGE

- **Syndicat Intercommunal d'Electricité de Loir-et-Cher**

1 titulaire : Annick BARRÉ

1 suppléant : Denis LEGENDRE

**VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2019 et de les reconduire à l'identique sur 2020 soit :

- Foncier bâti = 26.42 %
- Foncier non bâti = 69.96 %

A Cellettes, le 06 juillet 2020  
Le Maire,

Joël RUTARD

Affiché le 06 Juillet 2020